

LE TERRITOIRE DU CLS

Saint-Louis Agglomération est une communauté d'agglomération composée de **40 communes**, représentant une population totale de plus de **84 000 habitants**.



40 communes



84 000 habitants

LE CLS EN QUELQUES MOTS

- Un outil de lutte contre les inégalités en matière de santé
- Un dispositif qui s'étend sur 3 ans
- Un contrat qui s'applique sur tout le territoire de SLA
- Il est signé par Saint-Louis Agglomération, l'Agence Régionale de Santé et des acteurs institutionnels et de proximité



Vous avez des questions, un projet qui s'inscrit dans cette stratégie ? Vous souhaitez participer aux instances de réflexion ou aux groupes de travail ?

Contactez le service santé :

03 89 70 36 67

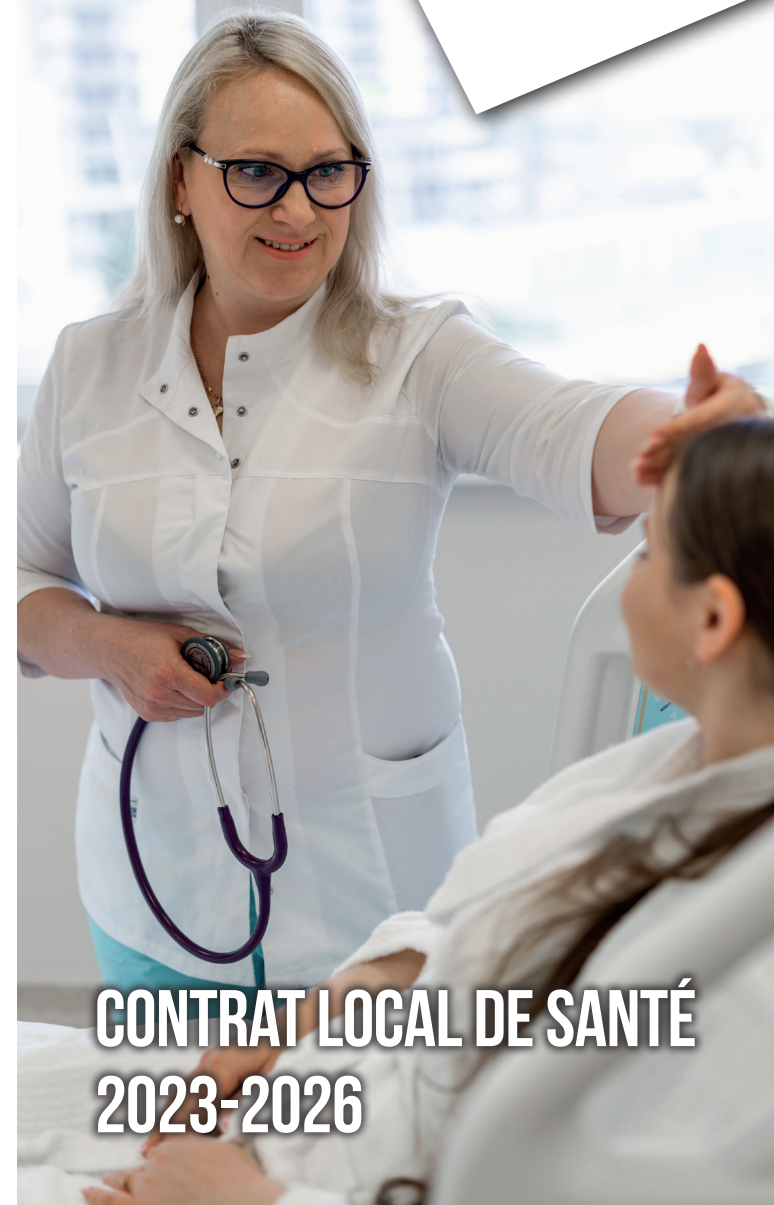
sante@agglo-saint-louis.fr

Saint-Louis Agglomération

Place de l'Hôtel de Ville
68300 SAINT-LOUIS

www.agglo-saint-louis.fr

Ne pas jeter sur la voie publique



CONTRAT LOCAL DE SANTÉ
2023-2026

La santé des habitants représente une priorité pour les élus du territoire de Saint-Louis Agglomération (SLA).

Aussi, à la suite d'un diagnostic partagé, SLA a souhaité s'impliquer en mettant en place un Contrat Local de Santé (CLS), porté conjointement avec l'Agence Régionale de Santé (ARS), afin de contribuer à proposer des solutions répondant aux besoins observés sur le territoire.

LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS SOCIALES ET TERRITORIALES DE SANTÉ

Le CLS vise à mettre en œuvre des actions au plus près des populations du territoire, afin de réduire les inégalités sociales et territoriales de santé :

- En favorisant la prise en compte des problématiques de santé dans les politiques locales
- En accompagnant les porteurs de projets
- En impulsant la mise en place d'actions, de dispositifs, de services
- En coordonnant les acteurs (social, médico-social, sanitaires, prévention, insertion...).

MIEUX COORDONNER LES POLITIQUES DE SANTÉ

Le CLS a été élaboré en partenariat avec les acteurs locaux et s'inscrit dans une dynamique collective. Il prend en compte la santé dans sa globalité.

?

Définition de la santé selon l'Organisation Mondiale de la Santé

La santé est un état de complet bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité

UN PROGRAMME EN 3 AXES, DÉCLINÉS EN 16 FICHES ACTIONS

Axe 1 : Améliorer l'accès aux soins et renforcer l'attractivité (para)médicale

1+2. Attirer et soutenir l'installation de professionnels de santé ainsi que le développement de l'exercice coordonné (favoriser la venue d'étudiants en santé, accompagner l'installation de nouveaux professionnels de santé, favoriser la coopération pour libérer du temps médical...)

3. Faciliter l'accès aux soins transfrontaliers en s'informant et en communiquant sur les dispositifs de coopération transfrontalière

4. Agir en faveur de l'inclusion numérique en santé : aider les publics en difficulté face au numérique, les accompagner dans leurs démarches de santé dématérialisées afin de prévenir le renoncement aux soins

Axe 2 : Renforcer la prévention, la promotion de la santé et contribuer à un environnement favorable à la santé

5+6. Promouvoir une alimentation saine et durable, favoriser l'activité physique pour tous publics

7. Prévenir les cancers en communiquant sur les facteurs de risque et en incitant à participer aux dépistages organisés

8. Encourager le recours aux mobilités actives, bénéfiques pour la santé

9. Lutter contre la prolifération du moustique tigre

10. Renforcer et faire connaître les actions de surveillance et d'amélioration de la qualité de l'air et sensibiliser aux effets de la mauvaise qualité de l'air

11+12. Développer un Conseil Local de Santé Mentale et améliorer l'accompagnement de la santé mentale des jeunes

Axe 3 : Améliorer le parcours des personnes âgées pour faciliter leur maintien en autonomie

13. Promouvoir les actions de prévention en faveur du « bien vieillir »

14. Renforcer l'accompagnement des aidants

15. Faciliter l'accès au transport des aînés en perte d'autonomie et à mobilité réduite

16. Renforcer la coopération territoriale entre les acteurs des secteurs sanitaire et médico-social face aux difficultés de recrutement

Le Contrat Local de Santé de Saint-Louis Agglomération est un outil évolutif. Des fiches actions pourront être rajoutées au cours de la période 2023-2025.

